



Commune de MONCETZ-LONGEVAS

N° 4

Compte-rendu du conseil municipal
réuni le 14 septembre 2020

Légalement convoqué le 9 septembre 2020, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, le lundi 14 septembre 2020 à 20h 30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Etaient présents : Cyrille FROMENTIN, Anne-Marie LEMPEREUR, Jonathan BERNIER, Franck ROMAGNY, Bruno COLLET, Sylvain ROLLET, Jérémy FRINOT, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON, Éric CHICAULT, Stéphanie BRASSEUR, Jackie BOGARD, Hugo ARNOULD.

Absents ayant donné procuration : Béatrice CHARLIER à Catherine TSCHAMBSER

Secrétaire de séance : Sylvain ROLLET

Ordre du jour :

Délibérations :

- Congés exceptionnels du personnel
- Décision modificative N°2
- CLECT
- Convention Auto-Ecole
- Convention Comité des Fêtes
- Convention Familles Rurales des deux villages de la Blaise

Questions diverses et Tour de table :

- SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne)
- CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- Point rentrée scolaire
- Règlement de la salle des fêtes
- Tarifs location salle des fêtes

Congés exceptionnels du personnel : En l'absence de délibération relative aux congés exceptionnels du personnel, le maire reste seul décisionnaire face aux demandes des agents. Il était nécessaire d'instaurer un cadre à ces autorisations spéciales d'absences pour l'intégralité des agents de droit public de la collectivité. Le conseil municipal, unanime décide de valider le cadre proposé par le CDG51.

Décision modificative N°2 : Afin de solder le marché de rénovation de la salle des fêtes et la réhabilitation de la mairie, à l'unanimité, le conseil décide d'effectuer les modifications suivantes au BP 2020 :

En investissement							
Dépenses d'investissement 2020							
Opération	N° chapitre	N° Article	Libellé	BP 2020	DM°1	DM°2	Situation modifiée
220	21	2183	Matériel de bureau et informatique	10 000 €		- 3 360 €	6 640 €
187	23	2313	Constructions	686 €		+ 2 184 €	2 870 €
215	23	2313	Constructions	370 €		+ 1 176 €	1 546 €

CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) : Pour 2020, l'attribution de la compensation versée à la commune est de 74 637 € comme l'an passé. Pour rappel la compensation est calculée en fonction des compétences exercées par la commune qui ont été transférées à Châlons agglo. La compensation est acceptée à l'unanimité.

Convention Auto-Ecole : Le conseil municipal autorise, unanimement, l'utilisation des « délaissés de la RN 44 » par l'auto-école Saint Etienne en plateau-moto. Mme le Maire est autorisée par le conseil à signer une convention entre la commune et l'auto-école Saint Etienne afin de définir les modalités d'utilisation de la piste plateau-moto. L'auto-école s'engage à verser une cotisation mensuelle de 150€/mois payables au trimestre à l'avance.

Convention Comité des Fêtes : La commune met à disposition du Comité des Fêtes de Moncetz-Longevas, à titre gracieux un local de 66m2. Il était nécessaire de définir les modalités d'utilisation du local. Le conseil unanime autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Comité des Fêtes.

Convention Familles Rurales des deux villages de la Blaise : Pour le bon fonctionnement de la garderie périscolaire et des CLSH, il est nécessaire de revoir la convention de mise à disposition des locaux du « P'tit Chez Nous » établie en 2012 avec l'AFR. Le conseil municipal, unanime, autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'AFR.

Questions diverses :

-**SIEM :** Mme le Maire informe le conseil de l'élection du nouveau comité du SIEM.

- **CLECT :** Mme le maire a été désignée, par arrêté municipal, représentante de la commune.

- **Point rentrée scolaire :** Le protocole sanitaire relatif à l'épidémie Covid 19 a été remis en place à la garderie périscolaire. Elle compte 28 enfants inscrits.

Un ajustement est nécessaire au niveau des transports scolaires ainsi qu'au niveau de l'accompagnement des enfants de maternelle. Une réflexion est en cours.

- **Règlementation salle des fêtes :** Le conseil municipal travaille à la modification à apporter au règlement de la salle des fêtes. Mme le Maire informe le conseil que des dispositions relatives à l'épidémie Covid 19 ont été prises et font l'objet d'un protocole pour toute location de salle.

-**Tarifs location salle des fêtes :** Les tarifs de location vont être revus.

Tour de Table :

Des habitants de la commune ont demandé à Mme Véronique Boituzat si la récolte des fruits était autorisée sur les « délaissés de la RN44 ». Mme le Maire donne son aval seulement pour les habitants.

La commission communication, informe le conseil que le premier numéro de « la gazette tout simplement » paraîtra cette semaine.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h45.

Fait à Moncetz-Longevas, le 17 septembre 2020

Le secrétaire : Sylvain ROLLET

